PD-AB507Y 677-0052 AUDIT
?

UNITED STATES
AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

THE INSPECTOR GENERAL

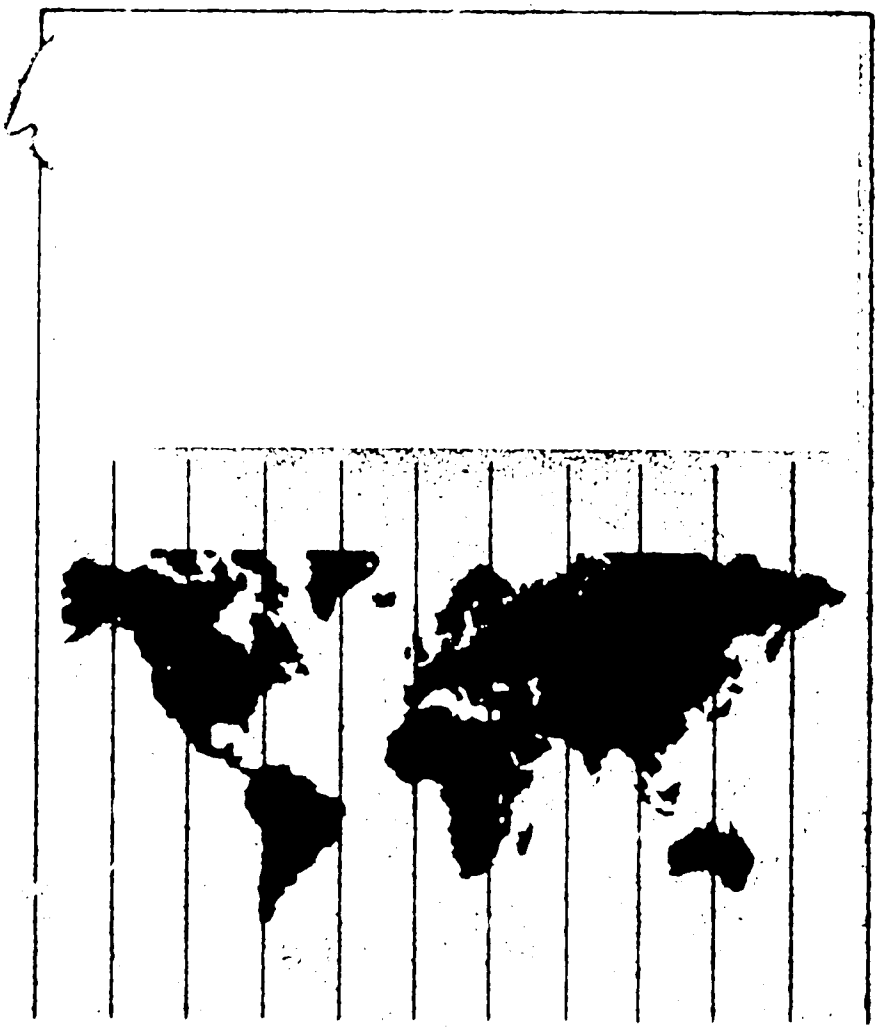

Regional Inspector General for Audit
DAKAR

OFFICIAL FILE COPY
DO NOT REMOVE

AUDIT DE
L'AIDE BUDGETAIRE AUX MINISTERES DU TCHAD CHARGES DU DEVELOPPEMENT
PROJET NO. 677-0052

Rapport d'Audit No. 7-677-88-01-N

Le 14 janvier 1988

UNITED STATES OF AMERICA
AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
OFFICE OF THE REGIONAL INSPECTOR GENERAL FOR WEST AFRICA

UNITED STATES ADDRESS
RIG/DAKAR
AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
WASHINGTON, D.C. 20523

INTERNATIONAL ADDRESS
RIG/DAKAR
C/o AMERICAN EMBASSY
B.P. 49 DAKAR SENEGAL
WEST AFRICA

Le 14 janvier 1988

MEMORANDUM A L'ATTENTION DE Bernard Wilder, Représentant de l'A.I.D. au Tchad

DE LA PART DE: John P. Compagello, RIG/A/Dakar

OBJET: Audit de l'Aide Budgétaire aux Ministères du Tchad Chargés du Développement, Projet No. 677-0052 (Rapport d'Audit No. 7-677-88-01-N)

Veuillez trouver ci-joint une copie du rapport d'audit cité en objet. Ledit rapport a été préparé par la firme d'audit Price Waterhouse, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Vous avez sollicité cet audit pour évaluer la conformité du Gouvernement du Tchad avec l'accord régissant l'utilisation de l'équivalent de U.S. $1.750.000 en monnaie locale représentant la troisième tranche de la subvention de l'A.I.D. Le but de la subvention était de contribuer à combler les déficits budgétaires du Gouvernement en remunérant certains fonctionnaires et en couvrant diverses dépenses de fonctionnement des ministères civils.

La firme d'audit a conclu que le Gouvernement du Tchad s'est généralement conformé aux termes de l'accord de subvention, excepté que (1) le Gouvernement a transferé le solde bancaire résiduel du projet à un autre compte sans l'autorisation préalable de l'USAID/Tchad, (2) le Gouvernement n'a pas procédé aux rapprochements mensuels du compte bancaire du projet, et (3) la Mission n'avait pas eu de suite à sa demande auprès de la banque du projet de confirmer la rétribution de quelques salariés.

Le rapport contient trois recommandations qui seront incorporées dans le système de suivi des recommandations du Bureau de l'Inspecteur Général.

Recommandation No. 1

Nous recommandons que le Représentant de l'A.I.D., Tchad, conclue un accord avec le Gouvernement du Tchad pour l'utilisation des fonds tranferés au nouveau compte bancaire.

Recommandation No. 2

Nous recommandons que le Représentant de l'A.I.D., Tchad, s'assure que le rapprochement mensuel du compte bancaire du projet s'effectue.

Recommandation No. 3

Nous recommandons que le Représentant de l'A.I.D., Tchad, obtienne de la Banque Tchadienne de Crédit et de Dépôts la confirmation de la rétribution de certains bénéficiaires du projet.

Vous avez concouru avec les conclusions et recommandations du rapport préliminaire. En commentant les recommandations, vous affirmez que le Gouvernement a entamé la confection d'un plan d'utilisation des fonds transférés au nouveau compte bancaire. Ce plan vous sera soumis pour approbation dès qu'il sera prêt. Vous affirmez également que vous êtes sur le point d'établir un système de rapprochement mensuel du compte bancaire du projet et que le rapprochement de décembre 1987 a été effectué. Vous affirmez enfin que la banque a confirmé la rétribution de certains bénéficiaires du projet. Compte tenu de ces mesures, la recommandation no. 1 est considérée résolue. Elle sera close lorsque vous transmettrez à RIG/A/Dakar une copie du plan d'utilisation du Gouvernement du Tchad revêtue de votre accord. Les recommandations no. 2 et no. 3 sont considérées closes à la publication du présent rapport.

Nous vous serions obligés de bien vouloir informer RIG/A/Dakar dans 30 jours de toute action supplémentaire pour clore la recommandation no. 1.

Nous vous remercions pour l'assistance que vous avez réservée à la firme d'audit au cours de leur mission.

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AUDIT DES DEPENSES EFFECTUEES DANS LE CADRE
DE LA TROISIEME TRANCHE (US $ 1,750,000)
DE L'AIDE BUDGETAIRE AUX MINISTERES AU TCHAD
PROJET N° 677-0052

3

Trade Center (4' étage)
23, avenue Noguès
01 BP 2921
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Téléphone 32 51 21
32 66 89
Télex 22250 (PRICEW CI)
23118 (COFIDU CI)
Télegramme : PRICEWAT

Price Waterhouse

Le 23 octobre 1987

Monsieur J.P. Competello
Regional Inpector General's
Office
Dakar
Senegal

Monsieur,

Suite à vos instructions contenues dans l'ordre de mission N° 625-0920-0-00-7099-00 du 26 août 1987, nous avons procédé à l'audit des dépenses effectuées dans le cadre de la troisième tranche du projet N° 677-0052 relative à de l'Aide Budgétaire aux Ministères au Tchad.

1. INTRODUCTION

L'accord de subvention relatif à l'Aide Budgétaire aux Ministères fut signé le 22 septembre 1986 entre les gouvernements du Tchad et celui des Etats Unis d'Amérique représenté par l'Agence pour le Développement International (AID). L'objectif de la subvention qui s'élève à US $ 7.000.000 est de combler les déficits budgétaires prévus en 1986 et en 1987 en contribuant au paiement des salaires et divers frais de fonctionnement des ministères civils.

.../...

Conformément aux conditions de l'accord, tous les salaires payés dans le cadre de cette subvention seront au moins égaux à 60% du barême des salaires du Gouvernement de la République du Tchad. La subvention de US $ 7.000.000 sera débloquée en quatre tranches de US $ 1.750.000 chacune et il est prévu que chaque tranche soit entièrement utilisée sur une période de trois mois. La troisième tranche de US $ 1.750.000, qui a été débloquée en juillet 1987 a été utilisée pour payer les dépenses effectuées au cours de la période d'avril 1987 à juin 1987.

2. ETENDUE DE L'AUDIT

2.1 Conformément aux termes de notre mission qui sont décrits dans l'ordre de mission nous sommes mandatés pour effectuer un audit des dépenses engagées dans le cadre de la troisième tranche de US $ 1.750.000. L'audit comporte les procédures suivantes:

a) Vérifier si le projet a respecté le plan d'utilisation des fonds soumis par le Ministère des Finances et de l'Informatique et approuvé par l'USAID Tchad en examinant d'une part, les documents justificatifs et, d'autre part, en procédant à l'inspection physique des actifs.

b) Vérifier l'exactitude du rapport intérimaire d'utilisation soumis par le Gouvernement du Tchad.

c) Assurer la liaison avec le Conseiller Financier qui est chargé d'examiner mensuellement les documents et les dépenses, et déterminer la fréquence et la qualité de ces revues et examiner les conclusions.

d) Evaluer le système de contrôle interne en vigueur et suggérer les améliorations qui seraient nécessaires.

e) Identifier les montants qui, à notre avis devraient être exclus des remboursements conformément aux conditions de l'accord entre le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique et le Gouvernement du Tchad, et/ou les directives et procédures de l'USAID.

f) Préparer un tableau des ressources et des emplois de la troisième tranche de US$ 1,750,000.

2.2 L'audit a été effectué selon les normes de révision comptable généralement admises sur le plan international, y compris les normes de révision comptable établies par l'Auditeur Général des Etats Unis d'Amérique pour les audits financiers et a donc comporté les vérifications nécessaires pour établir que les fonds ont été correctement justifiés et utilisés conformément aux conditions de l'accord de subvention et des lois et arretés qui sont applicables.

2.3 Un audit effectué selon les normes de révision comptable generalement admises sur le plan international est basé sur des sondages sélectifs des opérations et en conséquence ne décelera pas nécessairement tous les cas de fraude ou toutes les irrégularités comptables. Cependant les procédures d'audit que nous effectuons pourraient déceler ces situations si elles existent.

.../...

3. TRAVAIL EFFECTUE

3.1 Notre examen des dépenses engagées dans le cadre de la troisième tranche de US $ 1.750.000 a été effectué au cours de la semaine du 7 septembre 1987 et a comporté les procédures suivantes:

- Vérification du respect des conditions préalables au déblocage de la première tranche, en particulier de l'organisation d'un recensement complet des employés du Gouvernement du Tchad.

- Evaluation et vérification du système de contrôle interne concernant les salaires et autres dépenses.

- Vérification du calcul des salaires pour un échantillon de 50 employés afin de s'assurer que:

  - les paiements effectués représentent au minimum 60% du barême des salaires du Gouvernement du Tchad;

  - les employés sélectionnés sont engagés par les ministères civils indiqués dans l'accord de subvention.

- Obtention d'une confirmation directe auprès de la Banque Tchadienne de Crédit et de Dépôts (BTCD) et de la Banque Internationale pour l'Afrique au Tchad (BIAT) pour les transferts bancaires des salaires de 29 employés pour les mois d'avril, mai et juin 1987.

- Vérification des procédures pour le calcul et le paiement des salaires en espèces pour 21 employés.

- Vérification d'un échantillon des ordres de paiement aux documents justificatifs afin de s'assurer que les paiements sont justifiés par une liste détaillée des bénéficiaires et que les ordres de paiement ont été correctement approuvés par les responsables du Gouvernement.

- Vérification que la subvention reçue dans le cadre de la troisième tranche est exonérée des droits et taxes en vigueur au Tchad.

- Vérification du rapprochement bancaire au 20 août 1987 du compte spécial N° 41-26 ouvert à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à N'Djamena et obtention d'une confirmation directe de solde à cette même date.

- Rapprochement du montant total des dépenses enregistrées par chapitre budgétaire au montant des décaissements sur le compte spécial, au titre de la troisième tranche.

- Réconciliation du montant total des dépenses engagées et comptabilisées par le gouvernement du Tchad et du total des décaissements sur le compte spécial depuis le début du projet.

.../...

3.2 Afin de rassembler les informations nécessaires à l'audit, nous avons rencontré les personnes suivantes:

US A.I.D

- M. B.D. Wilder - Représentant de l'U.S A.I.D/Chad
- Mme K. Le Blanc - Controleur
- M. W.B. Stallsmith - Conseiller Financier
- M. P. Libiszowski - Responsable du projet de la Gestion Financière pour la Région du Sahel

Ministère des Finances et de l'Informatique

- M. M.W. Gomon - Directeur Général
- M. M. Salah - Directeur du Budget
- M. D.M. Guiagoussou - Trésorier Central

4. COMMENTAIRES

4.1 Nous avons examiné les documents comptables du projet et avons constaté qu'ils étaient correctement tenus et séparés des documents des autres projets. Nous avons examiné le plan d'utilisation de la troisième tranche de la subvention pour la période du 1er avril 1987 au 30 juin 1987 préparé par le Ministère des Finances de l'Informatique.

.../...

Le plan, qui est résumé par chapitre budgétaire en Annexe I, présente l'utilisation des fonds pour la troisième tranche équivalent en monnaie locale à F.CFA 525.000.000. Le montant effectivement débloqué pour la troisième tranche est de F.CFA 533.750.000, la différence de F.CFA 8.750.000 est due aux différents taux de change utilisés dans le plan d'utilisation pour le déblocage de la troisième tranche. Les dépenses effectuées pour certains chapitres budgétaires sont supérieures aux montants initialement prévus dans le plan d'utilisation. Ces dépassements ont été compensés par d'autres chapitres budgétaires pour lesquels les dépenses effectuées sont inférieures aux montants initialement prévus. Nous présentons en Annexe III un résumé des dépenses, par chapitre budgétaire, pour le plan d'utilisation et le rapport intérimaire d'utilisation.

4.2 La troisième tranche de US $ 1.750.000 a été créditée le 20 juillet 1987, pour l'équivalent en monnaie locale de F.CFA 533.750.000, au compte spécial N° 41-26 ouvert à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. Les paiements effectués au cours de la période du 20 juillet 1987 au 20 août 1987 sont les suivants:

Salaires et dépenses	F.CFA
Avril 1987	242 328 208
Mai 1987	125 152 997
Juin 1987	165 878 084
	533 359 289

.../...

Les paiements ont été effectués sur le compte spécial n° 41-20 ouvert par le Gouvernement du Tchad. Ce compte avait initialement supporté les dépenses de salaire d'avril, mai et juin 1987. Nous avons examiné le rapport intérimaire d'utilisation de la troisième tranche de US $ 1.750.000 qui avait été soumis par le Gouvernement du Tchad. Ce rapport présente correctement les dépenses effectuées dans le cadre de cette troisième tranche. Nous présentons au paragraphe 4.3 les utilisations de la troisième tranche.

4.3 Le compte spécial N° 41-26 présentait à la date du 20 août 1987 un solde créditeur de F.CFA 366.689. Le rapprochement de ce solde avec le rapport intérimaire émis par le Gouvernement du Tchad est le suivant:

	F.CFA
Déblocage de la troisième tranche	533 750 000
Moins: paiements effectués (salaires et dépenses)	(533 359 289)
Solde d'après le rapport d'utilisation	390 711
Solde d'après le relevé bancaire et journal de banque	366 689
Différence non rapprochée	24 022

.../...

11

4.4 En raison de la différence ci-dessus notée, nous avons également préparé un état récapitulatif des utilisations de fonds depuis le début du projet. Cet état a été préparé en tenant compte de l'ensemble des fonds reçus par le Gouvernement du Tchad au titre des trois premières tranches et en tenant compte des rapports intérimaires d'utilisation fournis par le Gouvernement du Tchad pour chacune d'entre elles.

Notre examen a révélé que les reliquats d'utilisation des trois premières tranches du don avaient été partiellement transférés du compte spécial du projet au profit du compte 41-20 ouvert à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale par le Gouvernement du Tchad. Les montants transférés s'élèvent à F.CFA 4.189.375 sur un solde total de F.CFA 4.556.484. La somme transferée n'était pas justifiée par des états de paiements de salaires ou de dépenses. A notre avis, cependant, aucune clause de l'accord de don n'autorise le transfert du solde non utilisé au terme d'une tranche.

Recommandation N° 1

Nous recommandons que la Représentation de l'A.I.D/Chad conclue avec le gouvernement du Tchad avant la fin de l'utilisation de la dernière tranche, les modalités d'affectation de l'intégralité des soldes non utilisés.

.../...

4.5 L'état cumulatif d'utilisation des fonds se présente comme suit :

	FCFA
Solde d'ouverture du compte 4126	2 940
Déblocage de la première tranche	572 250 000
Déblocage de la deuxième tranche	528 500 000
Déblocage de la troisième tranche	533 750 000
Total des fonds débloqués	1 634 502 940
Dépenses de la première tranche	571 595 831
Dépenses de la deuxième tranche	524 991 336
Dépenses de la troisième tranche	533 359 289
Total des salaires et dépenses	1 629 946 456
Reliquat des fonds à la fin de la troisième tranche	4 556 484
Solde d'après le relevé bancaire	366 689
Reliquat sur la subvention transféré au compte bancaire n° 4120 du Gouvernement du Tchad	4 189 375

.../...

13

4.6 Au cours de notre examen des rapports d'utilisation établis par le Gouvernement du Tchad, nous avons noté qu'un montant de F.CFA 94.904.101 relatif aux salaires et aux dépenses des mois précédents n'avait pu être financé sur le don de l'A.I.D. Nous avons été informé que ce reliquat sera déduit des ressources allouées pour la quatrième tranche. En effet le plan d'utilisation de la quatrième tranche présenté par le gouvernement du Tchad le 6 août 1987 prévoit un montant de F.CFA 106 millions destiné à financer les salaires des mois précédents.

Le gouvernment du Tchad a suggeré que les ressources de la quatrième tranche soit utilisé pour le paiement des salaires d'août et de septembre 1987 auxquels s'ajoutent la somme de F.CFA 106 millions relatif aux salaires et dépenses qui n'ont pas pu être financés sur les ressources du don au cours des autres mois.

Recommandation N° 2

4.7 Notre vérification du rapport d'inspection de la troisième tranche préparée par le Conseiller Financier de l'A.I.D./Tchad a revélé que la BTCD n'a pas encore répondu à la demande de confirmation directe sur l'identité d'un échantillon de salariés. Le Conseiller financier devrait faire le nécessaire pour obtenir une réponse.

.../...

5. Notre examen du système de contrôle interne concernant la réception et l'utilisation des fonds du projet a révélé que les procédures sont satisfaisantes et conformes aux conditions de l'accord de subvention. La plus importante condition exigée avant le déblocage des fonds de la troisième tranche était l'organisation d'un recensement des fonctionnaires du Gouvernment du Tchad. En collaboration avec le Conseiller Financier, nous avons examiné les documents justifiant l'organisation du recensement et ses résultats et obtenu une copie du rapport du recensement publié par le Gouvernement tchadien. Sur la base de nos discussions avec le Conseiller financier de l'A.I.D/Chad, Coordinateur du recensement, de nos observations et de l'examen du rapport du Gouvernement du Tchad, nous avons conclu que cette condition préalable au déblocage des fonds de la troisième tranche a été correctement remplie.

6. Notre revue de l'application des recommandations de l'audit des dépenses de la première tranche a révélé qu'une seule d'entre elles restait en suspens (voir note). Nous avons requis la préparation mensuelle du rapprochement bancaire du compte spécial N° 41-26 puisqu'il faisait défaut.

Note : Rapport d'audit N° 7-677-87-04-N daté du 31 mars 1987.

.../...

7. Au cours de notre audit, nous n'avons relevé aucune indication suggérant une mauvaise gestion des fonds du projet. En outre, nous n'avons pas identifié de montants qui, à notre avis, devraient être rejetés d'après les dispositions de l'accord entre les gouvernements américain et tchadien et/ou les directives et procédures de l'A.I.D.

8. CONCLUSIONS

La Direction du Projet est responsable du respect des lois et de la réglementation en vigueur. Ainsi une partie de nos travaux consistait à vérifier par sondage que les documents et les opérations conclues étaient conformes à la législation Tchadienne. Nous avons examiné les transactions et les documents relatifs à la troisième tranche du don, et les salaires des mois d'avril à juin 1987 afin de vérifier la conformité avec les lois en vigueur et à l'accord régissant le don. L'ensemble des transactions examinées ont été conclues conformément aux lois Tchadiennes et à l'accord regissant le don.

Par ailleurs, nous n'avons rencontré aucun fait ou événement nous conduisant à croire que les autres opérations que nous n'avons pas examinées seraient en violation avec la législation locale, et de nature à entraîner des pertes qui auraient un impact significatif sur les états de dépenses.

.../...

A notre avis, sous reserve de la conclusion d'un accord entre le gouvernement du Tchad et le Représentant de la Mission de l'U.S A.I.D./Chad quant à l'affectation du reliquat du don de F.CFA 4.189.975 (recommandation n° 1), et de l'obtention des confirmations bancaires (Recommandation N° 2), les dépenses effectuées dans le cadre de la troisième tranche de US $ 1.750.000 de l'Aide Budgétaire aux Ministères au Tchad sont correctement enregistrées et répondent aux définitions contenues dans l'accord du projet USAID N° 677-0052 du 22 septembre 1986.

Price Waterhouse

°
° °

ANNEXE I

PLAN D'UTILISATION
DE LA TROISIEME TRANCHE (US $ 1.750.000) DE
L'AIDE BUDGETAIRE AUX MINISTERES
PROJECT No 677-0052

(Exprimé en francs CFA)

Chapitre budgétaire	Ministère/Service	Observations	Francs CFA
209	Inspection Générale (IGCE)	Salaires	23,600,000
211	Ministère de l'Agriculture	Salaires	44,400,000
221	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Salaires	15,500,000
223	Ministère de la Sécurité Alimentaire (SAPS)	Salaires	3,350,000
225	Ministère de l'Elevage et Hydraulique Pastorale	Salaires	29,900,000
227	Ministère des Finances et de l'Informatique	Salaires	79,800,000
229	Ministère du Plan et de la Reconstruction Nationale	Salaires	15,300,000
231	Ministère des Travaux Publics	Salaires	23,500,000
233	Ministère des Transports et et l'Aéronautique Civile	Salaires	7,900,000
235	Ministère des Postes et des Télécommunications	Salaires	2,550,000
237	Ministère des Affaires Sociales	Salaires	17,500,000
239	Ministère du Service Civique	Salaires	10,100,000
241	Ministère de l'Education Nationale	Salaires	151,700,000
243	Ministère du Travail	Salaires	2,000,000
245	Ministère de la Santé Publique	Salaires	71,400,000
-	Ministère des Mines et de l'Energie	Salaires	11,800,000
249	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	Salaires	7,100,000
-	Ministère de la Culture		7,600,000
			525,000,000

ANNEXE II

RAPPORT INTERIMAIRE D'UTILISATION

DE LA TROISIEME TRANCHE (US $ 1.750.000) DE

L'AIDE BUDGETAIRE AUX MINISTERES

PROJECT No 677-0052

(Exprimé en francs CFA)

Chapitre budgétaire	Ministère/Service	Avril 87 Salaires	Mai 87 Salaires	Juin 87 Salaires	Total
209	Inspection Générale (IGCE)	7,802,670	4,892,183	7,578,001	20,272,854
211	Ministère de l'Agriculture	22,914,850	10,021,610	13,722,009	46,658,469
221	Ministère du Commerce et de l'Industrie	9,323,340	2,334,750	5,950,631	17,628,721
223	Ministère de la Sécurité Alimentaire (SAPS)	4,653,246	800,000	2,303,729	7,756,975
225	Ministère de l'Elevage et Hydraulique Pastorale	13,711,082	7,573,691	10,684,370	31,969,143
227	Ministère des Finances et de l'Informatique	43,342,385	5,782,391	23,471,190	72,595,966
-	Ministère de la Jeunesse du Sport et de la Culture	10,605,016	935,100	4,019,126	15,559,242
229	Ministère du Plan et de la Reconstruction Nationale	5,746,077	5,741,577	5,830,177	17,317,831
231	Ministère des Travaux Publics	8,867,925	8,898,923	9,756,965	27,523,813
233	Ministère des Transports et et l'Aéronautique Civile	3,087,349	2,232,000	2,133,931	7,453,280
235	Ministère des Postes et des Télécommunications	1,567,730	1,354,200	1,409,115	4,331,045
237	Ministère des Affaires Sociales	7,262,800	4,430,606	5,845,365	17,538,771
239	Ministère du Service Civique	6,371,226	1,283,632	3,996,961	11,651,819
241	Ministère de l'Education Nationale	61,700,766	46,087,122	46,709,413	154,497,301
243	Ministère du Travail	4,484,280	26,350	2,312,665	6,823,295
245	Ministère de la Santé Publique	25,197,247	21,796,041	17,623,165	64,616,453
-	Ministère des Mines et de l'Energie	5,698,219	962,821	2,531,270	9,184,310
	F.CFA	242,328,208	125,152,997	165,878,084	533,359,289

ANNEXE III

COMPARAISON ENTRE LE PLAN D'UTILISATION
ET LE RAPORRT INTERIMAIRE D'UTILISATION
DE LA TROISIEME TRANCHE (US $ 1.750.000) DE
L'AIDE BUDGETAIRE AUX MINISTERES

PROJECT No 677-0052

(Exprimé en francs CFA)

Chapitre budgétaire	Ministère/Service	Plan	Actuel	Variation
209	Inspection Générale (IGCE)	23,600,000	20,272,854	3,327,146
211	Ministère de l'Agriculture	44,400,000	46,658,469	(2,258,469)
221	Ministère du Commerce et de l'Industrie	15,500,000	17,608,722	(2,108,722)
223	Ministère de la Sécurité Alimentaire (SAPS)	3,350,000	7,756,975	(4,406,975)
225	Ministère de l'Elevage et Hydraulique Pastorale	29,900,000	31,969,143	(2,069,143)
227	Ministère des Finances et de l'Informatique	79,800,000	72,595,966	7,204,034
-	Ministère de la Jeunesse du sport et de la Culture	7,600,000	15,559,242	(7,959,242)
229	Ministère du Plan et de la Reconstruction Nationale	15,300,000	17,317,831	(2,017,831)
231	Ministère des Travaux Publics	23,500,000	27,523,813	(4,023,813)
233	Ministère des Transports et et l'Aéronautique Civile	7,900,000	7,453,280	446,720
235	Ministère des Postes et des Télécommunications	2,550,000	4,331,845	(1,781,845)
237	S'	17,500,000	17,538,771	(38,771)
239	Ministère du Service Civique	10,100,000	11,651,819	(1,551,819)
241	Ministère de l'Education Nationale	151,700,000	154,497,301	(2,797,301)
243	Ministère du Travail	2,000,000	6,823,295	(4,823,295)
245	Ministère de la Santé Publique	71,400,000	64,616,453	6,783,547
-	Ministère des Mines et de l'Energie	11,800,000	9,184,310	2,615,690
-	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	7,100,000	-	7,100,000
		525,000,000	533,359,289	(8,359,289)